



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

DG - DEC - 2024 - 025

Le 3 décembre 2024

Le Maire de la Commune de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération n°DL_2024_07_03 du 13 juillet 2024 rendue exécutoire en Préfecture le 15 juillet 2024, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire à l'effet de prendre des décisions dans le cadre des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs, chaque année, pour prendre en compte l'inflation subie par les Collectivités Territoriales ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : Tarifs municipaux divers applicables au 1er janvier 2025

Les tarifs des services publics municipaux divers (locations de salles, cimetière, droits de voirie... etc.) sont fixés conformément au tableau détaillé joint en annexe à la présente décision.

ARTICLE 2 : Tarifs des prestations aux familles fixés selon un taux d'effort applicables au 1er janvier 2025 (pilotes : DIREP et DIRVA)

Une revalorisation de +6% est appliquée à compter du 1^{er} janvier 2025 afin de tenir compte de l'inflation (indice « panier du Maire » publié par l'Association des Maires de France en 2024).

Les tarifs au taux d'effort concernent les services publics suivants :

- la restauration scolaire
- l'accueil périscolaire
- l'accueil de loisirs pour la petite enfance 3-5 ans pour les mercredis et les vacances
- l'accueil de loisirs pour les jeunes de 6-11 ans pour les mercredis et les vacances, ainsi que les bivouacs (mini-camps) organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs
- l'accueil de loisirs pour les jeunes de 12-17 ans
- les ateliers de découverte musicale organisés par le JAM
- les séjours de vacances pour les jeunes de 6-17 ans
- l'école du sport
- les ateliers théâtre

Le tarif au taux d'effort correspond à l'application de la formule suivante : **Taux d'effort X QF CAF**, dans lequel :

- **le taux d'effort est le taux fixé par la Ville,**
- **le QF CAF est égal au revenu annuel CAF, ramené à un douzième, auquel s'ajoutent les allocations familiales mensuelles, l'ensemble étant divisé par le nombre de parts du foyer.** Ce quotient est celui arrêté par la CAF de Loire Atlantique. Lorsque l'utilisateur des services n'est pas ressortissant de la CAF, le calcul de son quotient familial sera réalisé par la Ville selon la même formule que celle établie par la CAF, sur production des pièces justificatives nécessaires.

Pour les Chapelains, les tarifs des services publics municipaux selon un taux d'effort, sont fixés comme suit :

- **taux d'effort de 0,00354** pour la pause méridienne AVEC repas, avec un tarif plancher de **0,95 €** et un **tarif plafond de 7,16 €**
- **taux d'effort de 0,000885** pour la pause méridienne SANS repas, avec un tarif plancher de **0,24 €** et un **tarif plafond de 1,79 €**
- **taux d'effort de 0,00112** pour l'accueil périscolaire, avec un tarif plancher de **0,30 €** et un **tarif plafond de 1,95 €** (le créneau)
NB : tout créneau d'accueil périscolaire entamé sera facturé aux familles.
- **taux d'effort de 0,01294** pour les journées 3/5 ans et 6/11 ans en accueil de loisirs pendant les vacances, avec un tarif plancher de **3,50 €** et un **tarif plafond de 28,68 €**
- **taux d'effort de 0,00647** pour la demi-journée 3/5 ans et 6/11 ans en accueil de loisirs du mercredi , avec un tarif plancher de **1,75 €** et un **tarif plafond de 14,34 €**
- **taux d'effort de 0,00412** pour les ateliers du JAM et l'accueil de loisirs des jeunes de 12/17 ans au tarif A, avec un tarif plancher de **1,20 €** et un **tarif plafond de 9,12 €**
- **taux d'effort de 0,00824** pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12/17 ans au tarif B, avec un tarif plancher de **2,40 €** et un **tarif plafond de 18,24 €**
- **taux d'effort de 0,02707** pour les séjours de vacances destinés aux 6/17 ans, avec un tarif plancher de **7 €** et un **tarif plafond de 78,38 €** (tarif à la journée)
NB : concernant les séjours de vacances organisés pendant l'été, ils seront facturés en deux fractions égales avant le départ de l'enfant en séjour.
- **taux d'effort de 0,02943** pour les bivouacs destinés aux 6/11 ans, avec un tarif plancher de **7,50 €** et un **tarif plafond de 58,79 €** (tarif à la journée)
- **taux d'effort de 0,07062** pour l'école du sport destinée aux 6/7 ans et pour l'activité sport santé seniors, avec un tarif plancher de **20 €** et un **tarif plafond de 169,80 €**
- **taux d'effort de 0,07062** pour les ateliers Théâtre destinés aux enfants, avec un tarif plancher de **20 €** et un **tarif plafond de 169,80 €**

Tarification sociale renforcée :

Il est décidé d'appliquer à la tarification de l'accueil de loisirs des vacances pour les 3/5 ans et les 6/11 ans, les réfections suivantes pour les familles à bas revenus :

- 70% sur le tarif obtenu au taux d'effort, pour les foyers ayant un quotient familial CAF compris entre 0 et 305 €,
- 50% sur le tarif obtenu au taux d'effort, pour les foyers ayant un quotient familial CAF compris entre 305 et 420 €,
- 30% sur le tarif obtenu au taux d'effort, pour les foyers ayant un quotient familial CAF compris entre 420 et 524 €.

Pour les familles non Chapelaines, les tarifs des services publics municipaux sont fixés comme suit (selon le taux d'effort chapelain, majoré d'un montant forfaitaire sauf pour la pause méridienne avec et sans repas - tarifs spécifiques créés à la demande de la CAF) :

- **taux d'effort de 0,00354** pour la pause méridienne AVEC repas, avec un tarif plancher de **0,95 €** et un **tarif plafond de 7,16 €**
- **taux d'effort de 0,000885** pour la pause méridienne SANS repas, avec un tarif plancher de **0,24 €** et un **tarif plafond de 1,79 €**
- **taux d'effort de 0,00112** pour l'accueil périscolaire, avec un tarif plancher de **0,45 €** et un **tarif plafond de 2,10 €**
- **taux d'effort de 0,01294** pour les journées 3/5 ans et 6/11 ans en accueil de loisirs pendant les vacances, avec un tarif plancher de **13,50 €** et un **tarif plafond de 38,68 €**
- **taux d'effort de 0,00647** pour la demi-journée 3/5 ans et 6/11 ans en accueil de loisirs du mercredi , avec un tarif plancher de **6,75 €** et un **tarif plafond de 19,34 €**.
- **taux d'effort de 0,02707** pour les séjours de vacances destinés aux 6/17 ans, avec un tarif plancher de **22 €** et un **tarif plafond de 93,38 €**.
NB : concernant les séjours de vacances organisés pendant l'été, ils seront facturés en deux fractions égales avant le départ de l'enfant en séjour.
- **taux d'effort de 0,00412** pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12/17 ans au tarif A, avec un tarif plancher de **2,70 €** et un **tarif plafond de 10,62 €**.
- **taux d'effort de 0,00824** pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12/17 ans au tarif B, avec un tarif plancher de **5,40 €** et un **tarif plafond de 21,24 €**.
- **Et application du tarif chapelain plafond aux non chapelains** pour les activités suivantes :
 - École du sport destinée aux 6/7 ans
 - Sport santé séniors
 - Ateliers Théâtre destinés aux enfants

Il est parallèlement rappelé que les dispositifs de tarification complémentaires à cette mesure sont les suivants :

- Pour toutes les prestations :
 - x cas des enfants dont les parents sont séparés :
 - ✓ dans le cas d'une garde alternée : le tarif au taux d'effort chapelain sera appliqué dès lors que l'un des 2 parents est chapelain.
 - ✓ dans le cas d'un régime de garde simple, si le parent qui a la garde n'est plus chapelain, il ne pourra plus bénéficier de l'application d'office du tarif au taux d'effort chapelain. Il lui sera appliqué le tarif plafond de la tarification concernée.
 - x enfants de familles non sédentaires : application du taux d'effort ;
 - x enfants dont la famille ne fournit pas son quotient familial ou les éléments permettant de le calculer : application du tarif plafond de la tarification concernée ;

- x familles qui auraient un enfant scolarisé sur la Commune sur la base d'une obligation fixée par l'Éducation Nationale : application du tarif au taux d'effort chapelain pour leur fratrie.
- x familles des enfants placés en famille d'accueil par la DDISS : application du tarif plancher.
- o Service Restauration Scolaire :
 - x enfants sous protocole d'accueil individualisé : si un panier repas complet est fourni par la famille : **application du tarif pause méridienne sans repas**
- o Service Accueil de Loisirs :
 - x si le parent qui réside à La Chapelle-sur-Erdre n'a pas la garde de l'enfant, il pourra cependant bénéficier de l'application du tarif au taux d'effort chapelain, sous réserve de produire son dernier avis d'imposition, une copie du jugement de divorce et tous autres éléments indispensables au calcul du quotient de référence.
 - x dans le cas d'une garde simple, le parent non chapelain, qui n'a pas la garde de son (ses) enfant (s) scolarisé(s) à la Chapelle-sur-Erdre pourra bénéficier de la tarification au taux d'effort.
- o Repas servis aux adultes : **(pilote : DIRESS)**
 - x Enseignants : **4,50 €**
 - x Personnel communal :
 - indice brut inférieur ou égal à l'IB 567 : **3,20 €**
 - indice brut supérieur à l'IB 567 : **4,50 €**
 - x Stagiaires :
 - conventionnés avec la Ville : **3,20 €**
 - non conventionnés avec la Ville : **4,50 €**

ARTICLE 3 : Tarif du portage de repas fixés selon un taux d'effort applicable au 1er janvier 2025 **(pilote : Direction Solidarités)**

Le tarif au taux d'effort applicable pour le portage des repas correspond à la formule de calcul suivante : taux d'effort X revenu mensuel du foyer, dans lequel :

- le taux d'effort est le taux fixé par la Ville

- le revenu mensuel du foyer est calculé de la manière suivante :

1) pour les personnes seules : (revenus et capitaux déclarés / 12 mois) / le nombre de parts du foyer (sachant qu'il est attribué 2 parts aux personnes seules) ;

2) pour les couples : (revenus et capitaux déclarés / 12 mois) / le nombre de parts du foyer (sachant qu'il est attribué 3 parts aux couples). Ce calcul est établi sur production des pièces justificatives nécessaires. En l'absence, l'usager se voit appliquer le tarif plafond.

- o taux d'effort de **0,00889 pour le portage des repas à domicile**, avec un **tarif plancher de 3,17 €** et un **tarif plafond de 10,65 €**

=> dont 40 % relatifs au coût repas, **soit 4,26 € au tarif plafond.**

=> dont 60 % relatifs au coût portage, **soit 6,39 € au tarif plafond.**

ARTICLE 4 : Tarifs pour l'accueil des enfants en structure petite enfance applicables fixés selon les préconisations de la CNAF – tarifs applicables au 1er janvier 2025
(pilote : service Petite Enfance)

Le barème retenu correspond, chaque année, au barème national fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Le barème fixé est communiqué ci-dessous :

Nombre d'enfants	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025
1 enfant	0,0619 %	0,0619 %	0,0619 %	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %	0,0516 %	0,0516 %	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %	0,0413 %	0,0413 %	0,0413 %
4 à 7 enfants	0,0310 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0310 %
8 et plus	0,0206 %	0,0206 %	0,0206 %	0,0206 %

Ce taux d'effort s'applique aux revenus mensuels des familles pour l'accueil des jeunes enfants en accueil collectif petite enfance (crèches, haltes-garderies, multi-accueils), soumis à des ressources mensuelles plancher et plafond déterminées par la CNAF chaque année.

ARTICLE 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre est chargé de l'exécution de la présente décision qui devra faire l'objet des mesures légales et réglementaires de publication, de notification, de transmission à l'autorité chargée du contrôle de légalité ainsi que d'information du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire,
Signé électroniquement par : Laurent GODET
Date de signature : 06/12/2024
Qualité : Maire

Laurent GODET



**TARIFICATION SERVICES PUBLICS LOCAUX – PRESTATIONS DIVERSES
VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024



ID : 044-214400350-20241206-DG_DEC_2024_025-AU

Service pilote	Prestation de service public	Tarifs 2025	imputation budgétaire M57
----------------	------------------------------	-------------	---------------------------

Droits de stationnement, redevances pour animaux errants :

Police municipale	Redevance pour capture et remise à la SPA d'animaux errants sur la voie publique (tout type d'animal de compagnie), avec forfait ramassage par la Police Municipale inclus	115,00 €	POLI-11-75888
Police municipale	Enlèvement de véhicules particuliers en stationnement gênant sur la voie publique (mise en fourrière ou mise à la casse, selon l'état du véhicule abandonné). Le tarif comprend deux volets cumulatifs : - forfait de base (travail de recherche, frais de dossier) qui sera mentionné sur le mémoire des sommes dues - et frais réels liés à l'enlèvement sur la base d'un mémoire des sommes dues	200,00 € et Facturation des frais réels engagés par la Ville, sur la base d'un mémoire des sommes dues certifié par le Maire	POLI-11-70878
Police municipale	vacation de police funéraire reversée à l'agent assermenté (vacation reversée par les pompes funèbres, via un transit par la DGFIP, mais hors Budget Communal, c'est à dire sans écriture comptable)	20,00 €	à gérer hors budget (pas d'écriture comptable à passer par la Ville)

Droits de voirie liés aux commerces (marché / food-trucks) :

DAT : marché	Droit de place pour le marché : tarif pour les abonnés au marché de détail (par mètre linéaire)	1,40 €	DAT-632-73154
DAT : marché	Droit de place pour le marché : tarif pour les abonnés (avec branchement électrique) au marché de détail (par mètre linéaire)	1,60 €	DAT-632-73154
DAT : marché	Droit de place pour le marché : tarif pour les passagers non abonnés au marché de détail (par mètre linéaire)	1,80 €	DAT-632-73154
DAT : marché	Droit de place pour le marché : tarif pour les passagers non abonnés (avec branchement électrique) au marché de détail (par mètre linéaire)	2,00 €	DAT-632-73154
DAT – food-truck	Forfait emplacement sur domaine public 1 jour par semaine (forfait trimestriel*, payable en début de trimestre, sans réfaction possible)	100 € / trimestre	DAT-632-70321
DAT – food-truck	Forfait emplacement sur domaine public 1 jour par semaine avec branchement électricité (forfait trimestriel*, payable en début de trimestre, sans réfaction possible)	120 € / trimestre	DAT-632-70321
DAT – food-truck	Forfait emplacement sur domaine public 3 jours par semaine (forfait trimestriel, payable en début de trimestre, sans réfaction possible)	250 € / trimestre	DAT-632-70321
DAT – food-truck	Forfait emplacement sur domaine public 3 jours par semaine avec branchement électricité (forfait trimestriel*, payable en début de trimestre, sans réfaction possible)	300 € / trimestre	DAT-632-70321
DAT – food-truck	Forfait emplacement sur domaine public pour la semaine complète (forfait trimestriel*, payable en début de trimestre, sans réfaction possible)	400 € / trimestre	DAT-632-70321
DAT – food-truck	Forfait emplacement sur domaine public semaine complète avec branchement électricité (forfait trimestriel*, payable en début de trimestre, sans réfaction possible)	480 € / trimestre	DAT-632-70321

* NB : Pour les food-trucks, tout trimestre entamé est dû. Le règlement doit être effectué en début de trimestre (car les créneaux sont alors bloqués par le titulaire ODP). La dénonciation de

RODP (redevances d'occupation du domaine public) :

AUF (Foncier)	Droit d'occupation du domaine public par les terrasses de café / restaurant / autres commerçants (par m2 occupé et par an)	6,00 €	AUF-632-70321
AUF (Foncier)	Droit d'occupation du domaine public par des entreprises en cas de travaux (par mètre linéaire et par jour), du type clôture empiétant sur la voie publique (trottoirs)	1,00 € par ml/jour	AUF-632-70328

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 044-214400350-20241206-DG_DEC_2024_025-AU



Service pilote	Prestation de service public		
-----------------------	-------------------------------------	--	--

AUF (Foncier)	Droit d'occupation du domaine public par des entreprises en cas de travaux au sol (par mètre carré et par jour), du type base de travaux empiétant sur le domaine public communal	2,00 € par m2/jour	AUF-632-70328
AUF (Foncier)	Droit d'occupation du domaine public pour les camions ambulants (ex : camions de vente d'outillage)	3,00 €	AUF-632-70321

Duplication de documents d'urbanisme :

AUF (Urbanisme)	Extrait de matrice cadastrale suivant tarif ministériel (selon le service du cadastre – Etat)	2,10 €	URBA-510A-75888
AUF (Urbanisme)	Photocopie de format A4 (par feuille)	0,30 €	URBA-510A-75888
AUF (Urbanisme)	Photocopie de format A3 (par feuille)	0,60 €	URBA-510A-75888
AUF (Urbanisme)	Photocopie de format A0 à A2 (par feuille)	3,30 €	URBA-510A-75888

Cimetière :

Administration générale	droit de séjour en caveau d'attente, si le corps demeure en attente plus de 6 jours (tarif par jour)	5,60 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement Pleine Terre Ancienne Partie – Concession 15 ans	105,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement Pleine Terre Ancienne Partie – Concession 30 ans	210,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement pour Construction Caveau – Concession 15 ans	165,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement pour Construction Caveau – Concession 30 ans	330,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 1 place – Concession 15 ans	371,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 2 places – Concession 15 ans	571,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 3 places – Concession 15 ans	752,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 1 place – Concession 30 ans	536,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 2 places – Concession 30 ans	736,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 3 places – Concession 30 ans	917,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	concession case columbarium de 15 ans	300,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	concession case columbarium de 30 ans	600,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	concession cavurne de 15 ans	300,00 €	ADMG-025-70311
Administration générale	concession cavurne de 30 ans	600,00 €	ADMG-025-70311

Location de salles :

Location de la salle de convivialité du Buisson de la Grolle (auprès du service des sports) :

Sports	de 8H à 1H du matin	159,00 €	SPOR-30A-7521
--------	---------------------	-----------------	---------------

NB : un chèque-caution de 50€ doit être produit à la remise des clés

Location de la salle Jean Jaurès :

Vie Associative	Créneau 1 : 5 à 6 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 14H, 14H à 20H, 20H à 1H)	53,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Créneau 2 : 11 à 12 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 20H ou 14H à 1H)	106,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Créneau 3 : 17 heures par jour (de 8H à 1H)	159,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Nettoyage de la salle	27,00 € / l'heure	ASSO-024-7521

Les associations de la commune peuvent disposer gratuitement de la salle dans le cadre du règlement intérieur.

Service pilote

Prestation de service public

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 044-214400350-20241206-DG_DEC_2024_025-AU

**Location de la salle Barbara :**

Vie Associative	Créneau 1 : 5 à 6 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 14H, 14H à 20H, 20H à 1H)	75,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Créneau 2 : 11 à 12 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 20H ou 14H à 1H)	150,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Créneau 3 : 17 heures par jour (journée complète) (de 8H à 1H)	225,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Nettoyage de la salle	27,00 € / l'heure	ASSO-024-7521

Les associations de la commune peuvent disposer gratuitement de la salle dans le cadre du règlement intérieur.

Location de la salle Saint Michel :

Vie Associative	Créneau 1 : 5 à 6 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 14H, 14H à 20H, 20H à 1H)	75,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Créneau 2 : 11 à 12 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 20H ou 14H à 1H)	150,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Créneau 3 : 17 heures par jour (journée complète) (de 8H à 1H)	225,00 €	ASSO-024-7521
Vie Associative	Nettoyage de la salle	27,00 € / l'heure	ASSO-024-7521

Les associations de la commune peuvent disposer gratuitement de la salle dans le cadre du règlement intérieur.

NB : un chèque-caution de 300€ doit être produit à la remise des clés pour les locations de salles municipales (quelle que soit la salle louée)

Location de salle pour les familles souhaitant se recueillir après un décès (salle Jean Jaurès, salle Barbara, salle Saint-Michel, autre salle...) :

Vie Associative	Location d'une salle municipale pour recueillement suite à un décès, quelle que soit la durée du créneau réservé sur la journée (en fonction des salles disponibles)	53,00 €	ASSO-024-7521
-----------------	--	---------	---------------

Location à la journée des salles de l'espace culturel CAPELLIA – TVA incluse**Plain tarif :**

Capellia	Foyer de convivialité	240,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	1 000,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	1 320,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	3 180,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	3 975,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	mise à disposition de la cuisine	105,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	location d'un vidéo-projecteur (en plus d'une location de payante)	210,00 €	CAPE-311B-7521

Tarifs pour les entreprises de la commune, ainsi que pour les associations et comités d'entreprises extérieurs à la commune (sur justificatifs)

Capellia	Foyer de convivialité	155,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	650,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	860,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	2 065,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	2 585,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	mise à disposition de la cuisine	80,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	location d'un vidéo-projecteur (en plus d'une location de payante)	210,00 €	CAPE-311B-7521

Tarifs pour les associations de la commune (sur justificatifs)

Capellia	Foyer de convivialité	gratuité	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	365,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	485,00 €	CAPE-311B-7521

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 044-214400350-20241206-DG_DEC_2024_025-AU



Service pilote

Prestation de service public

Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	1 165,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	1 455,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	mise à disposition d'une cuisine	53,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	location d'un vidéo-projecteur (en plus d'une location de payante)	210,00 €	CAPE-311B-7521

NB : les associations du secteur culture et international de la commune peuvent disposer gratuitement de l'espace culturel une fois par an dans le cadre du règlement intérieur, ainsi que de la gratuité de la

Location des salles de l'espace culturel CAPELLIA au créneau horaire – TVA incluse

Plein tarif :

Capellia	Foyer de convivialité	80,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	335,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	445,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	1 065,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	1 350,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	mise à disposition d'une cuisine	105,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	vidéoprojecteur de la salle Malraux par jour de location payante (en supplément dans le contrat de location)	210,00 €	CAPE-311B-7521

Avec un abattement de 25% est pratiqué pour les entreprises de la commune, et les comités d'entreprise extérieurs à la commune (sur justificatifs) :

Capellia	Foyer de convivialité	52,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	218,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	290,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	690,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	880,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	mise à disposition d'une cuisine	80,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	vidéoprojecteur de la salle Malraux par jour de location payante (en supplément dans le contrat de location)	210,00 €	CAPE-311B-7521

Avec un abattement de 50% pratiqué pour les associations de la commune (sur justificatifs) : demi-tarif

Capellia	salle de réunion de Capellia (Gratuité pour les associations de la commune, sur justificatifs : délibération du 4 mars 2019)	gratuité	
Capellia	salle Edith Piaf	122,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	164,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	390,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	495,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	mise à disposition d'une cuisine	53,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	vidéoprojecteur de la salle Malraux par jour de location payante (en supplément dans le contrat de location)	210,00 €	CAPE-311B-7521

NB : les associations du secteur culture et international de la commune peuvent disposer gratuitement de l'espace culturel une fois par an dans le cadre du règlement intérieur, ainsi que de la gratuité de la salle de réunion.

Location de l'espace culturel CAPELLIA pour des expositions

Plein tarif :

Capellia	Espace exposition (salles Georges Pompidou + Edith Piaf)	1 510,00 €	CAPE-311B-7521
----------	--	------------	----------------

Un abattement de 25% est pratiqué pour les entreprises de la commune, ainsi que pour les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune (sur justificatifs) :

Capellia	Espace exposition (salles Georges Pompidou + Edith Piaf)	990,00 €	CAPE-311B-7521
----------	--	----------	----------------

Avec un abattement de 50% pratiqué pour les associations de la commune, la première semaine étant gratuite pour cette catégorie d'associations (sur justificatifs) : demi-tarif

Capellia	Espace exposition (salles Georges Pompidou + Edith Piaf)	550,00 €	CAPE-311B-7521
----------	--	----------	----------------

Prestations complémentaires liées à la mise à disposition des salles de l'espace culturel CAPELLIA :

(prestations facturées par la Ville au moment de la restitution des clés, en fonction du constat fait à l'état des lieux)

Capellia	nettoyage de la salle Edith Piaf, Georges Pompidou, de l'amphithéâtre 500 places ou des loges	75,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	nettoyage d'une salle avec cuisine, de l'amphithéâtre 1000 places ou des loges	135,00 €	CAPE-311B-7521

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

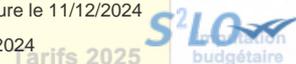
Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 044-214400350-20241206-DG_DEC_2024_025-AU

Service pilote

Prestation de service public



Capellia	nettoyage de 2 salles avec cuisine	200,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	nettoyage de l'amphithéâtre + une salle avec cuisine	225,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	Application d'un forfait en cas de dépassement de l'heure limite de location d'une salle à Capellia	5% du coût total de la location	CAPE-311B-7521
Capellia	forfait horaire par agent de l'équipe technique Capellia, mis à disposition dans le cadre de la location	28,00 €	CAPE-311B-7521
Capellia	forfait horaire pour le service de prévention et sécurité incendie obligatoire pour les salles E. Piaf et G. Pompidou (un minimum de 6H. est facturé à la Ville à chaque intervention)	28,00 €	CAPE-311B-7521

Bar de l'espace culturel CAPELLIA (TVA incluse) :

Capellia	café	1,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	thé	1,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Jus de fruits	2,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Orangina	2,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Perrier	2,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Coca-cola	2,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Cidre	2,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Bière	3,00 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Verre de vin	2,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Bouteille de cidre	5,00 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Bouteille de bière	6,00 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Bouteille de vin	6,50 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Confiserie	1,00 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Dessert	3,00 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Tapenade	5,00 €	CAPE-311B-7078
Capellia	Planche apéritive	10,00 €	CAPE-311B-7078

Action culturelle (tarifs applicables chaque année à partir de septembre – en saison culturelle)

Action culturelle	STAGE 1 – stages de pratique artistique sur des disciplines variées – tarif par personne et par stage	45,00 €	CAPE-311B-70622
Action culturelle	STAGE 2 - stages de pratique artistique sur des disciplines variées – tarif par personne et par stage	25,00 €	CAPE-311B-70622
Action culturelle	ATELIER 1 – ateliers de pratique artistique sur des disciplines variées (danse, théâtre, musique, arts visuels, arts graphiques...) : tarif par personne et par atelier	6,00 €	CAPE-311B-70622
Action culturelle	ATELIER 2 - ateliers de pratique artistique sur des disciplines variées (danse, théâtre, musique, arts visuels, arts graphiques...) : tarif par personne et par atelier	10,00 €	CAPE-311B-70622

Jeunesse – Utilisation des studios de répétition situés au Pôle Musical :

Jeunesse – studios de répétition	Forfait de 1 heure	2,00 €	JEUN-311E-7521
Jeunesse – studios de répétition	Forfait de 3 heures	6,00 €	JEUN-311E-7521
Jeunesse – studios de répétition	Forfait de 4 heures	8,50 €	JEUN-311E-7521
Jeunesse – studios de répétition	Forfait de 5 heures	10,50 €	JEUN-311E-7521
Jeunesse – studios de répétition	Remboursement du badge d'accès menant aux studios de répétition (en cas de perte ou de détérioration le rendant inutilisable)	21,00 €	JEUN-311E-7521

JAM :

JAM	Entrée aux spectacles de la Scène de Musiques Actuelles (plein tarif)	6,50 €	CULT-311E-7067
JAM	Entrée aux spectacles jeune public pour les plus de 12 ans Entrée aux spectacles tout public payants pour les jeunes inscrits à l'Accueil de Loisirs 12-17 ans (hors bénévole du JAM)	3,00 €	CULT-311E-7067
JAM	Spectacles jeune public : enfants de moins de 12 ans. Ainsi que que les concerts à entrée gratuite : scène ouverte, plateau amateur et projets spécifiques type Urban Culture	gratuité	

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 044-214400350-20241206-DG_DEC_2024_025-AU



Service pilote	Prestation de service public	Tarifs 2025	imputation budgétaire M57
Jeunesse – Accueil de loisirs 12/17 ans	Adhésion annuelle (pour l'année civile) à l'accueil de loisirs 12/17 ans	5,00 €	JEUN-311E-7066
Projet Educatif Local (PEL) :			
PEL	Location du jeu « Place de la République » à la journée (1ère journée)	110,00 €	PEL- 020S-75888
PEL	Location du jeu « Place de la République », à la journée, venant en sus de la 1ère journée de location	30,00 €	PEL- 020S-75888
Environnement :			
Environnement	Location annuelle d'une parcelle de jardin familial de 100m2, avec accès au point d'eau inclus NB : un prorata temporis (en nombre de mois) s'applique en cas de prise de la location en cours d'année.	63,00 €	ENV7-76-7523
Environnement	Location annuelle d'une parcelle de jardin familial de 70m2, avec accès au point d'eau inclus NB : un prorata temporis (en nombre de mois) s'applique en cas de prise de la location en cours d'année.	44,00 €	ENV7-76-7523
Environnement	Location annuelle d'une parcelle de jardin familial de 50m2, avec accès au point d'eau inclus NB : un prorata temporis (en nombre de mois) s'applique en cas de prise de la location en cours d'année.	31,00 €	ENV7-76-7523
Action sociale :			
Action sociale – séjours seniors	Séjour de vacances seniors (tarif minoré en fonction des conditions de ressources, et fixé par convention avec l'ANCV)	tarif fixé par le service en CM en fonction du séjour retenu	ACSO-4238-70632
Action sociale – séjours seniors	Séjour de vacances seniors (tarif plein selon les conditions fixées par la convention avec l'ANCV)	tarif fixé par le service en CM en fonction du séjour retenu	ACSO-4238-70632
Action sociale – activités seniors	Sortie culturelle de type cinéma, spectacle... NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	3,20 €	ACSO-4238-70632
Action sociale – activités seniors	Visite guidée dans l'agglomération nantaise (visite de ville, de site...) NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	5,60 €	ACSO-4238-70632
Action sociale – activités seniors	Promenades en voilier sur l'Erdre (avec l'ANCRE) NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	5,60 €	ACSO-4238-70632
Action sociale – activités seniors	Sorties diverses (sortie à la mer, sortie pique-nique...) NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	5,60 €	ACSO-4238-70632
Action sociale – ateliers seniors TARIF A	Ateliers animations diverses de tarifs A : ateliers nutrition « bien dans son assiette », arts créatifs... NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	5,60 €	ACSO-4238-70632
Action sociale – ateliers seniors TARIF B	Ateliers animations diverses de tarif B (ateliers gourmands, ateliers relooking...)	11,00 €	ACSO-4238-70632
Action sociale – activités seniors	Repas du conjoint du retraité lors de la fête des retraités	28,00 €	ACSO-4238-70632
Bibliothèque :			
Bibliothèque	adhésion	gratuité	
Bibliothèque	remboursement valeur à neuf d'ouvrages non restitués depuis plus de 4 mois	Facturation des frais réels engagés par la Ville, sur la base d'un mémoire des sommes dues certifié par le Maire, hors régie	BIBL-313-70878
Patrimoine Immobilier			
Patrimoine Immobilier	Remboursement de clé électronique (suite à perte)	35,00 €	BATI-020G-70878